



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2022/025

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 27

SÉANCE EN DATE DU 08 MARS 2022

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 21 : NETTOYAGE DE PRINTEMPS 2022

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. Guy ROSSLER, adjoint au maire,
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

Décide :

- d'organiser une matinée consacrée au nettoyage de printemps.

Cette opération se déroulera le samedi 26 mars 2022. Les volontaires pour participer à ce nettoyage se donneront rendez-vous à 9h devant l'hôtel de ville. Les participants se verront remettre des sacs, des gants et pour des raisons de sécurité et de visibilité pour ceux qui interviendront le long des routes, des chasubles fluorescentes

- de prendre en charge les frais de cette manifestation :

* la fourniture de 120 casquettes pour un montant de 539 € HT,

* les frais annexes à l'organisation de cette manifestation à savoir les frais de déplacements, achat de petit matériel pour les animations, frais de repas, droits d'auteur, frais d'assurances et toutes autres dépenses se rapportant à l'organisation de cette manifestation,

- de prendre acte que des crédits suffisants seront prévus au budget primitif principal de 2022.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 14 mars 2022

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 14 mars 2022
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT